

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE ROSNOEN

Compte – rendu de la réunion de Conseil Municipal du 24 février 2016

Date de convocation :

16 février 2016

Date d'affichage :

1^{er} mars 2016

L'an deux mil seize,

Le vingt quatre février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de ROSNOEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michaël KERNEIS, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice:15

Présents: 12

Votants: 12

Présents : MM. KERNEIS – BRIEN - Mmes BIZEC – HERNOT - MM. RIVOAL– RANNOU – GRANNEC – Mmes DEPARTOUT – M. HERVE – Mme LANCIEN -MM. MORIZUR - MARC.

Absentes excusées: Mmes BUZARE – FOURN.

Absente : Mme LE SONN

Secrétaire de séance : Mme Patricia LANCIEN.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

1– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE: EXERCICE 2015.

Considérant que le compte de gestion de la commune concorde avec le compte administratif, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2015 établi par Monsieur Guy LE VERGE, Trésorier à la Trésorerie de Châteaulin.

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE « EAU »: EXERCICE 2015.

Considérant que le compte de gestion du service « eau » concorde avec le compte administratif, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2015 établi par Monsieur Guy LE VERGE, Trésorier à la trésorerie de Châteaulin.

3 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » : EXERCICE 2015.

Considérant que le compte de gestion du service « assainissement collectif » concorde avec le compte administratif, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2015 établi par Monsieur Guy LE VERGE, Trésorier à la Trésorerie de Châteaulin.

4 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » : EXERCICE 2015.

Considérant que le compte de gestion du service « assainissement non collectif » concorde avec le compte administratif, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2015 établi par Monsieur Guy LE VERGE, Trésorier à la Trésorerie de Châteaulin.

5 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE: EXERCICE 2015.

Monsieur le Maire expose le compte administratif 2015 de la commune et donne toutes les explications nécessaires. Ce compte s'élève à :

Section de fonctionnement :

* Dépenses = 695 921.73 €

* Recettes = 775 952.56 €

d'où un excédent de fonctionnement de : 80 030.83 €

Section d'investissement :

* Dépenses = 160 297.92 €

* Recettes = 216 517.35 €

d'où un excédent d'investissement de : 56 219.43 €

Après retrait de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Patrick BRIEN, Adjoint, le compte administratif est soumis au vote.

Après délibération, le compte administratif 2015 de la commune est adopté à l'unanimité.

6 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE EAU » : EXERCICE 2015.

Monsieur le Maire expose le compte administratif 2015 du service « eau » et donne toutes les explications nécessaires. Ce compte s'élève à :

Section d'exploitation:

* Dépenses = 109 041.09 €

* Recettes = 174 403.18 €

d'où un excédent d'exploitation de : 65 362.09 €

Section d'investissement :

* Dépenses = 34 155.50 €

* Recettes = 132 088.54 €

d'où un excédent d'investissement de : 97 933.04 €

Après retrait de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Patrick BRIEN, Adjoint, le compte administratif est soumis au vote.

Après délibération, le compte administratif 2015 du service « eau » est adopté à l'unanimité.

7 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » : EXERCICE 2015.

Monsieur le Maire expose le compte administratif 2015 du service « assainissement collectif » et donne toutes les explications nécessaires. Ce compte s'élève à :

Section d'exploitation:

* Dépenses = 20 735.27 €

* Recettes = 30 588.23 €

d'où un excédent d'exploitation de : 9 852.96 €

Section d'investissement :

* Dépenses = 16 921.39 €

* Recettes = 18 083.21 €

d'où un excédent d'investissement de : 1 161.82 €

Après retrait de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Patrick BRIEN, Adjoint, le compte administratif est soumis au vote.

Après délibération, le compte administratif 2015 du service « assainissement collectif » est adopté à l'unanimité.

8 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » : EXERCICE 2015

Monsieur le Maire expose le compte administratif 2015 du service « assainissement non collectif » et donne toutes les explications nécessaires. Ce compte s'élève à :

Section d'exploitation:

* Dépenses = 1 669.25 €

* Recettes = 8 501.01 €

d'où un excédent d'exploitation de : 6 831.76 €

Section d'investissement :

* Dépenses = 0 €

* Recettes = 1 000.93 €

d'où un excédent d'investissement de : 1 000.93 €

Après retrait de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Patrick BRIEN, Adjoint, le compte administratif est soumis au vote.

Après délibération, le compte administratif 2015 du service « assainissement non collectif » est adopté à l'unanimité.

9 – SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES : DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, il est nécessaire de réaliser un schéma directeur des eaux pluviales. Celui-ci avait été lancé lors du commencement de la révision du PLU en 2013, puis avait été mis en suspend par rapport à l'arrêt de la révision, la phase 1 « Etat de l'existant » a été réalisée.

Considérant que la procédure de révision du P.L.U. a repris, la poursuite de ce schéma doit se réaliser.

L'estimation de LABOCEA s'élève à : 5 894.00 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient le devis de « LABOCEA » de Quimper relatif à ce schéma qui s'élève à : 5 894.00 € H.T.
- sollicite une subvention du Conseil départemental du Finistère et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour cette étude,
- s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions,
- inscrira les crédits correspondants au budget de l'exercice 2016,
- décide le lancement d'un marché à procédure adaptée dès que les réponses d'octroi de subventions sont parvenues en mairie,
- autorise le Maire à signer les pièces du marché correspondantes.

10 – AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR LE GAEC ORCIL POUR LE REGROUPEMENT DE DEUX ELEVAGES LAITIERS ET LA MISE A JOUR ASSOCIEE DES DEUX PLANS D'EPANDAGE.

Par arrêté en date du 01/02/2016, le Préfet du Finistère a prescrit l'ouverture d'une consultation du public de quatre semaines, du 22/02 au 20/3/2016 sur la demande d'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement présentée par le GAEC ORCIL pour le regroupement de 2 élevages laitiers au lieudit « Lannuzel » en Dirinon et la mise à jour des 2 plans d'épandage.

Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce projet compte-tenu que la commune est concernée par les risques et inconvénients dont l'installation peut être la source.

Après avoir entendu les explications données par Monsieur le Maire et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de regroupement des deux élevages laitiers au lieudit « Lannuzel » en Dirinon et la mise à jour associée des deux plans d'épandage.

11 – DESIGNATION DES MEMBRES AUX DIFFERENTES THEMATIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PRESQU'ILE DE CROZON.

Dans le cadre de la préparation de la fusion de la Communauté de Communes de l'Aulne Maritime avec la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon, Monsieur le Maire demande aux conseillers de s'intégrer dans les groupes thématiques existants.

Il est proposé que les inscriptions dans les groupes thématiques se fassent en binôme afin qu'au moins un élu participe à chaque réunion de travail selon un arrangement à définir entre chacun.

Après réflexion, les conseillers s'inscrivent dans les groupes thématiques suivants :

- Communication : Thierry MARC/
- Travaux : Philippe RANNOU/David HERVE
- Transports : David HERVE/Jonathan MORIZUR
- Eau : Philippe RANNOU/Mickaël KERNEIS
- Déchets : Patrick BRIEN/Gilles GRANNEC
- Piscine : Patricia LANCIEN/ Maud BUZARE

- Environnement : David HERVE/Patrick BRIEN
- Economie : Mickaël KERNEIS/François RIVOAL
- Habitat : Rolande BIZEC/Laëtitia DEPARTOUT
- Tourisme : Rolande BIZEC/Marie-Anne FOURN
- Assistance aux communes : François RIVOAL/Maud BUZARE
- Enfance-jeunesse : Anne HERNOT/Jonathan MORIZUR.

12 – MOTION POUR LA RURALITE.

« la ruralité c'est pour quand ?

Savez-vous ce qu'est la ruralité et avez-vous encore du respect pour nos territoires ?

La ruralité, ce sont les Français et françaises qui ont fait un choix de vie...leurs approches sont différentes des vôtres, mais elles sont toutes aussi louables.

Cette décision n'est d'ailleurs pas sans difficulté, car comme on aime à nous le rappeler, nous n'avons pas les mêmes services, mais ce dont nous avons besoin pour vivre est là.

Vivre est d'ailleurs un peu suranné, actuellement nous devrions survivre !

Chaque jour, ce sont comme vous, des millions de personnes qui se lèvent pour travailler ou chercher un emploi, ou « profiter » de leur retraite. Comme vous, ils veulent un revenu décent. Aujourd'hui ce n'est plus le cas ! les agriculteurs, les pêcheurs, les ouvriers, les commerçants, les artisans, les retraités... sont tous dans une situation de précarité avancée.

Les territoires ruraux, encore et toujours oubliés, ressemblent à cette France du 19^{ème} siècle, la famine en moins peut-être, mais la misère, elle trône sur la place du village.

C'est une urgence d'Etat que de regarder ce qu'il se passe en bas !

Il y a des phrases qui vous marquent : « une certaine idée de la France » ; effectivement il fut un temps où l'Egalité, la Fraternité et la Liberté avaient du sens. Aujourd'hui d'un matriarcat bien connu en Bretagne, nous avons glissé vers une société de castes, les bretons vous diraient : « Y a les uns et les autres. »

Et les autres, ce sont toutes les personnes qui ne peuvent pas vivre décentement des fruits de leur travail.

Le temps des promesses est fini, la colère gronde, nos concitoyens veulent des actes, du concret et non du rêve.

Nous vous demandons d'ouvrir les yeux et d'agir, car sachez-le, la patience du monde rural est à bout.

Considérant la précarité économique qui pèse sur les territoires ruraux,

Considérant la fragilité sociale dans les territoires ruraux,

Considérant que le travail de ces hommes et femmes ne permettent pas de pouvoir dégager un revenu décent pour vivre,

Considérant la grogne, la colère et l'exaspération qui gagnent nos territoires,

Considérant le manque de reconnaissance envers les hommes et femmes qui font le choix de la ruralité,

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention) demande solennellement à l'Etat français :

- de tout mettre en œuvre pour que le travail de ces hommes et femmes soient reconnus à sa juste valeur,
- de tout mettre en œuvre pour que ces hommes et femmes puissent dégager décent de leur activité,
- d'agir pour une relance économique pérenne et homogène sur l'ensemble du territoire,
- de tout faire pour que le fait rural soit reconnu,
- de comprendre la détresse du monde rural,
- de porter la voix du monde rural et de la placer au sein du débat européen. »

13 – CONVENTION POUR LA GESTION DES ZONES DE MOUILLAGE DES SALLES ET DU SEILLOU.

Lecture est donnée de la convention à intervenir entre la commune et l'association « Rosnoën plaisance » concernant la gestion des emplacements des deux zones de mouillage suivantes :

- au Seillou pour 30 mouillages,
- aux Salles pour 32 mouillages.

Après avoir entendu les explications nécessaires, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- accepte les termes de la convention à intervenir avec l'association « Rosnoën plaisance »,
- autorise le Maire à signer ladite convention.

14- Questions diverses.

- plusieurs dates sont communiquées :
 - 25 février à 11 h. : Rendez-vous avec M. HUSSON, adjoint au Faou, pour la mutualisation du centre d'accueil des mercredis après-midi et le projet de mutualiser pendant les vacances scolaires,
 - 29 février à 18 h.: Ouverture des plis concernant l'étude pour la revitalisation du centre bourg,
 - 14 mars à 20 h. : Commission des finances et Commission d'appel d'offres,
 - 17 mars : Réunion de la commission communale des impôts directs,
 - 30 mars à 20 h. : conseil municipal.

Fait et délibéré à ROSNOEN le 24 février 2016.

La séance du conseil municipal du 27 janvier 2016 comporte les délibérations numérotées de 1 à 8.

Signatures :

Monsieur Mickaël KERNEIS : _____

Monsieur Patrick BRIEN : _____

Madame Rolande BIZEC : _____

Madame Anne HERNOT : _____

Monsieur François RIVOAL : _____

Monsieur Philippe RANNOU : _____

Monsieur Gilles GRANNEC : _____

Madame Laétitia DEPARTOUT : _____

Monsieur David HERVE : _____

Madame Patricia LANCIEN : _____

Monsieur Jonathan MORIZUR : _____

Monsieur Thierry MARC : _____

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE ROSNOEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

16 février 2016

Date d'affichage :

1^{er} mars 2016

L'an deux mil seize,

Le vingt quatre février à vingt heures,

Le Conseil municipal de la commune de ROSNOEN,

légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

sous la Présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS, Maire,

Nombre de conseillers :

en exercice:15

Présents: 12

Votants : 12

Présents: MM. KERNEIS – BRIEN – Mmes BIZEC – HERNOT - MM. RIVOAL– RANNOU – GRANNEC - Mme DEPARTOUT- M. HERVE - Mme LANCIEN – MM. MORIZUR - MARC.

Absentes excusées : Mmes BUZARE - FOURN

Absente : Mme LE SONN

Secrétaire : Mme Patricia LANCIEN.

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES AUX DIFFERENTES THEMATIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PRESQU'ILE DE CROZON.

Dans le cadre de la préparation de la fusion de la Communauté de Communes de l'Aulne Maritime avec la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon, Monsieur le Maire demande aux conseillers de s'intégrer dans les groupes thématiques existants.

Il est proposé que les inscriptions dans les groupes thématiques se fassent en binôme afin qu'au moins un élu participe à chaque réunion de travail selon un arrangement à définir entre chacun.

Après réflexion, les conseillers s'inscrivent dans les groupes thématiques suivants :

- Communication : Thierry MARC/
- Travaux : Philippe RANNOU/David HERVE
- Transports : David HERVE/Jonathan MORIZUR
- Eau : Philippe RANNOU/Mickaël KERNEIS
- Déchets : Patrick BRIEN/Gilles GRANNEC
- Piscine : Patricia LANCIEN/ Maud BUZARE
- Environnement : David HERVE/Patrick BRIEN
- Economie : Mickaël KERNEIS/François RIVOAL
- Habitat : Rolande BIZEC/Laétitia DEPARTOUT
- Tourisme : Rolande BIZEC/Marie-Anne FOURN
- Assistance aux communes : François RIVOAL/Maud BUZARE
- Enfance-jeunesse : Anne HERNOT/Jonathan MORIZUR.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
M. KERNEIS